

Quelques données chiffrées

- Taux de la part de bourse par trimestre : 13.84 €

NB: Les élèves boursiers de 1^{ère} S et de Terminale S ne bénéficient pas de parts supplémentaires de bourses au titre de l'enseignement industriel

- les différentes primes sont :

→ la prime de qualification: 145,28 € / trimestre

NB: Cette prime est réservée aux élèves boursiers des classes de seconde professionnelle et terminale de BEP, de mentions complémentaires.

→ Primes d'entrée en 2^{sd}, 1^{ère} et Terminale : 217.06 €

→ Prime d'équipement (2^{sd} Professionnelle , 1^{ère} STI) : 341.71 €

RMQ: Ces 2 primes ne sont versées qu'une seule fois pour toute la scolarité.

Les redoublants ne bénéficient pas de primes d'entrée en 2^{sd}, 1^{ère} et Terminale.

→ Prime à l'Internat :78.31 € / trimestre

Prime versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et d'EREA

→ Bourse au mérite : 800 € / an (versée en 3 fois 266,66 € aux 1er et 2ème trimestre et 266,68 € au 3ème trimestre)

NB: cette prime est accordée exceptionnellement aux élèves particulièrement assidus.